

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 – 20H30**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 25 août 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, G. DELAFOSSE, F. RAMOS Adjointes ; L. MIGNON, M. COGE, J-L POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, L. DROUET, C. MOREL, S. FOSSET, D. DUMERLE, C. ADAM.

**ABSENTS EXCUSES:**

G. HULIN donne pouvoir à F. RAMOS,  
F. BIENVENU donne pouvoir à E. MACREZ,  
S. FERREIRA donne pouvoir à S. FOSSET.

Secrétaire de séance : F. RAMOS.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**REMERCIEMENTS**

**ACPG – CATM – TOE et veuves** : remercie pour la subvention accordée au titre du budget 2016 et assure le maintien de leur participation aux manifestations organisées par la commune.

**FNATH, Toujours jeunes, Joie de vivre et l'AIDAMCIE (Association Interconsulaire pour le Développement de l'Apprentissage dans les secteurs des Métiers, du Commerce et de l'Industrie du département de l'Eure)** : remercie pour la subvention accordée au titre de l'exercice 2016.

**Etablissement Français du Sang** : remercie pour la mise à disposition du foyer bar pour les collectes organisées les 10 mai et 9 août 2016.

**ADMR** : remercie pour la mise en place des panneaux installés à chaque entrée de ville.

**Linda NOYEAU et Mickaël POIRIER** : remercie pour la prime de naissance versée à l'occasion de la naissance de leur fille Chloé.

**16/31 – POSTE D'ADJOINT**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, suite au retrait, par arrêté en date du 30 juin 2016, des délégations consenties à Monsieur DELAFOSSE Gérard, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire par arrêtés du 29 avril 2014 pour délégation à la culture, à la communication, à la promotion de la ville, au musée et à la bibliothèque, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités

territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur DELAFOSSE Gérard dans ses fonctions d'adjoint au maire. Il précise que ce vote doit être organisé à scrutin secret, dans le respect du parallélisme des formes.

Monsieur le Maire autorise G. DELAFOSSE à prendre la parole. Celui-ci souhaite préciser qu'il ne lui a pas été fait de reproche sur les activités culturelles qu'il a organisé, à l'exception de la gratuité des entrées aux concerts pour les élus ainsi que le personnel qui a participé à l'organisation. Il ajoute que, concernant la communication, le bilan des deux ans et demi est calamiteux et qu'il n'y a aucune communication aux orbecquois. G. DELAFOSSE précise que le retrait des délégations est uniquement dû à un problème de personnalité et considère ne pas pouvoir s'exprimer. Il évoque l'organisation d'une exposition de peinture à la salle Debussy sans qu'il n'ait été informé. Il fait état d'une mésentente réelle et d'une impossibilité de faire les choses.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait souhaité d'avantage de loyauté de la part d'un adjoint. G. DELAFOSSE préfère parler de loyauté vis-à-vis des orbecquois et conclut en réitérant que son retrait de délégations n'est pas dû à son manque de compétences mais à sa mésentente avec le Maire.

Madame C. ADAM et Monsieur J-L. POUILLE sont élus secrétaires de vote.

Chaque conseiller se rend à l'isoloir et dépose son bulletin dans l'urne.

Monsieur le Maire procède au dépouillement.

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

**Pour le maintien de Mr DELAFOSSE Gérard au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : 4**  
**Contre le maintien de Mr DELAFOSSE Gérard au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : 10**  
**Bulletins blancs : 4**

**Les résultats du vote à bulletin secret traduisent la décision du conseil municipal de ne pas maintenir Monsieur DELAFOSSE Gérard dans ses fonctions d'adjoint au maire.**

#### **16/32 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Suite à la délibération venant d'être prise quant au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur DELAFOSSE Gérard, il vous est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de fixer le nombre des adjoints à 4 avec 13 POUR, 1 CONTRE (D. DUMERLE) et 4 ABSTENTIONS (S. FOSSET, S. FERREIRA, G. DELAFOSSE, C. MOREL).**

Monsieur le Maire précise que l'ordre des adjoints est établi comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Eveline MACREZ
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Guy MORIN
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Françoise RAMOS
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Germain HULIN

### 16/33 – PRIX CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les montants attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries et propose la répartition suivante :

#### **Catégorie : Maisons - Jardins**

- 1<sup>er</sup> : 75 €
- 1<sup>er</sup> : 75 €
- 1<sup>er</sup> : 75 €
- 4<sup>ème</sup> : 55 €
- 5<sup>ème</sup> : 50 €
- 6<sup>ème</sup> : 45 €
- 7<sup>ème</sup> : 40 €
- 8<sup>ème</sup> : 35 €
- 9<sup>ème</sup> : 30 €
- 9<sup>ème</sup> : 30 €

#### **Catégorie : Commerçants**

- 1<sup>er</sup> : 40 €
- 2<sup>ème</sup> : 30 €
- 3<sup>ème</sup> : 20 €
- 4<sup>ème</sup> : 15 €

#### **Catégorie : Balcons - Fenêtres - Murs**

- 1<sup>er</sup> : 35 €
- 2<sup>ème</sup> : 30 €
- 3<sup>ème</sup> : 25 €
- 3<sup>ème</sup> : 25 €
- 5<sup>ème</sup> : 20 €
- 6<sup>ème</sup> : 15 €
- 7<sup>ème</sup> : 10 €

**Accepté à l'unanimité.**

Madame C. ADAM suggère que les orbecquois puissent avoir la possibilité de venir chercher des plants aux services techniques plutôt que de recevoir un bon d'achat de 10€. Ceci pourrait faciliter le dialogue entre les orbecquois et le personnel communal.

### 16/34 – DEMANDE DE SUBVENTION FACADE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une demande de subvention pour travaux de façade réalisés rue des 3 croissants.

Conformément à la délibération du 26 octobre 2012 fixant les conditions et le mode de calcul des subventions façades, et conformément aux justificatifs annexés à la demande de subvention, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 225 € et de prendre les crédits au 022 « dépenses imprévues » pour abonder le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

**Accepté à l'unanimité.**

## 16/35 – CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire remet à chaque membre du conseil municipal « La charte d'entretien des espaces publics » et en donne lecture.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Le conseil municipal, à la demande d'un syndicat qui a programmé des travaux, s'est exprimé sur la validation de la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte de niveau 1 d'engagement comprend 13 points a été soumise au vote du conseil municipal.

Après lecture, C. MOREL remarque que cette charte est obsolète et rappelle que de toute façon, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous ne devons plus utiliser de produits phytosanitaires. Elle souhaiterait qu'une démarche participative avec la population soit mise en place.

E. MACREZ propose de mettre un article dans le bulletin municipal.

G. DELAFOSSE ajoute que l'on peut aussi mettre un article sur le site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes du niveau 1 de cette charte, financé par l'AESN à hauteur de 50 %
- autorise Monsieur/Madame le Maire à la signer.

## 16/36 – MUSEE : RESTAURATION REPRESENTATION DE LOUIS XIV

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'animatrice culturelle du Musée municipal « Le Vieux Manoir » propose de procéder à la restauration d'une représentation de Louis XIV. Le total des devis s'élève à 3 062 € TTC (BP 2017).

Un dossier complet sera envoyé à la commission de restauration des musées de France qui se réunira le 20 septembre prochain afin d'étudier notre demande. En cas d'avis favorable, ces travaux de restauration seront subventionnés par la DRAC de Normandie à hauteur de 50% des dépenses éligibles.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et autres partenaires.

**Accepté à l'unanimité.**

## 16/37 – JOURNEES DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instaurer la gratuité du Musée Municipal « Le Vieux Manoir » à l'occasion des journées du patrimoine qui se déroulent chaque année.

**Accepté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

- G. DELAFOSSE questionne sur l'avancée de la maison des projets. E. COOL explique que les permanences seront tenues par une personne qui sera recrutée dans le cadre d'un service civique.

- E. COOL confirme la venue des étudiants de l'école BOULLE au cours de la dernière semaine de septembre.

- C. MOREL interroge sur l'aménagement du parcours sportif. Monsieur le Maire informe que ces travaux seront réalisés après la campagne de curage des cours d'eau.

- C. MOREL souhaiterait que soit aménagé un chemin piétonnier qui longerait la cours de l'école maternelle afin de sécuriser le parcours reliant l'école primaire à l'école maternelle.

-L. MIGNON demande quand sera installée la borne de charge pour véhicules électriques. E. COOL explique que le SDEC a été relancé et que les travaux interviendraient courant octobre.

**Séance levée à 22h.**

COOL Étienne	
MACREZ Eveline	
MORIN Guy	
DELAFOSSÉ Gérard	
RAMOS Françoise	
HULIN Germain	
BLOTTIERE Brigitte	
MIGNON Laurence	
COGE Martine	
POUILLE Jean-Luc	
VERGER Francine	
LAUTONNE Gilles	
DROUET Liliane	
BIENVENU François	
MOREL Camille	
FOSSET Sylvie	
DU MERLE Dominique	
ADAM Coraline	
FERREIRA Sandra	

Affiché le 28 septembre 2016

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.